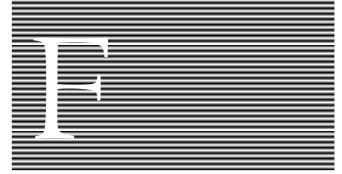




Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale



Distr : GENERAL
ECA/SRO-CA/SRCM/16/Inf.1

NOV 2016

Original : français

CONCERTATION DE HAUT NIVEAU SUR LE THEME « DEVELOPPER L'INDUSTRIE DU BOIS POUR AMORCER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DU GABON »

NOTE CONCEPTUELLE



Libreville, 08 Décembre 2016

Novembre 2016

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les profils de pays figurent depuis 2015 au nombre des publications phares de la Commission Economique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA). Ils servent à produire des analyses spécifiques et formuler des recommandations pertinentes et stratégiques aux institutions nationales et régionales en matière de transformation structurelle. Ils visent à offrir des évaluations périodiques portant sur l’analyse des politiques, l’intégration régionale et la transformation économique.

L’analyse de la situation économique et sociale récente menée au titre du profil du Gabon a révélé que la croissance élevée enregistrée dans ce pays depuis plusieurs années n’a pas été inclusive. Les analyses convergent pour affirmer que le système productif actuel n’a pas encore permis de générer une dynamique de créations d’emplois décents et suffisants dans ce pays, en raison essentiellement des limites de la transformation structurelle de son économie. Il apparaît en effet une forte concentration des facteurs et des moyens de production dans les industries extractives plutôt que dans des secteurs à forte productivité comme l’industrie manufacturière ainsi que l’agriculture et les services modernes. Ce modèle de croissance fondé sur les produits de base non transformés rend ce pays vulnérable aux chocs extérieurs.

La CEA a mené des réflexions sur les stratégies appropriées pour une réelle transformation structurelle des pays africains et assurer une évolution vers une trajectoire de croissance soutenue et de développement humain de long terme. Elle soutient que les changements structurels attendus devraient impérativement prendre en compte les potentialités existantes en termes de ressources naturelles et ainsi résulter d’un processus d’industrialisation fondé sur les produits de base.

Les forêts tropicales méritent une attention particulière parmi les sources de ressources naturelles du continent. En effet, s’il est généralement admis qu’elles fournissent des services de régulation des écosystèmes ainsi que des ressources indispensables à la survie de l’homme et à son développement, il y a lieu de reconnaître avec l’Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)¹ que le développement des industries forestières a pour avantage de générer plusieurs effets favorables à la transformation structurelle, notamment en termes : i) de créations d’emplois ; ii) de transfert de technologies; iii) de formation et de renforcement des capacités; iv) de contributions aux budgets publics par le biais des taxes et droits perçus ; et v) de recettes en devises étrangères.

Pour le Gabon, de réelles opportunités de transformation structurelle existent en particulier dans l’industrie du bois, au regard non seulement des abondantes ressources en forêt tropicale dont le pays regorge, mais aussi des nombreux avantages qu’il pourrait tirer de la valorisation de cette matière première.

L’industrialisation plus poussée du secteur du bois offre en effet l’occasion aux pays producteurs non seulement d’ajouter de la valeur à leurs exportations mais aussi et surtout rend leurs économies moins vulnérables vis-à-vis des chocs extérieurs, sachant qu’au niveau mondial, le

¹ Les critères et indicateurs de l’Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), pour lesquels les données collectées couvrent 33 pays tropicaux qui, ensemble, représentent environ 85 pour cent des forêts tropicales du monde. Les pays fournissent des informations sur 14 aspects économiques, sociaux et culturels de la gestion et de l’utilisation des forêts (OIBT, 2005) et la dernière évaluation portait sur l’année 2010 (OIBT, 2011).



marché des bois tropicaux en grumes, continue de pâtir non seulement de la faiblesse des cours, du ralentissement de la demande liée à l'atonie persistante de l'activité économique dans plusieurs pays industrialisés importateurs et de la concurrence exercée par les bois de qualité inférieure.

L'industrialisation de la filière bois n'est toutefois pas sans risque pour l'environnement, dans la mesure où, si elle n'est pas contrôlée, elle peut conduire à une surexploitation des forêts et à une dégradation des sols. La gestion durable des forêts, la maîtrise des risques de pollution au cours de la fabrication des produits dérivés, la gestion des déchets et la maîtrise des polluants sont donc autant de défis dont il faut tenir compte, au regard notamment des nouvelles exigences en matière de gouvernance forestière imposées par la dégradation continue des forêts au niveau mondial.

Le Gabon ambitionne de développer son industrie du bois, de manière à créer une forte valeur ajoutée sur les produits issus de cette filière et de nombreux emplois qualifiés. Dans le contexte du pilier Gabon Vert du Plan Stratégique Gabon Emergent à l'horizon 2025, le pays entend transformer entièrement son bois localement à travers un artisanat et une industrie dynamiques. Pour atteindre ces objectifs, des incitations à l'investissement industriel ont été appliquées, de même que des codes d'investissement et une fiscalité différenciée en faveur des produits transformés ont été instaurés. Afin d'obliger les opérateurs de la filière à assurer une valorisation plus poussée des grumes extraites des forêts, le pays s'est orienté vers l'adoption de règles restrictives par rapport à l'exportation des grumes. Ce dispositif a pris la forme d'une interdiction totale d'exporter des bois en grumes depuis fin 2009. Par ailleurs, un fonds de soutien à l'accélération de l'industrialisation de la filière bois dotée de 20 milliards de FCFA a été créé pour promouvoir l'industrialisation forestière nationale. En outre, la SNBG précédemment société commerciale a dû passer par une phase de restructuration qui l'a conduite à se doter d'un complexe industriel. Malheureusement, ces mesures n'ont eu pour effet que de booster la première, voire la deuxième transformation du bois et n'ont pas été à l'origine de performances remarquables dans les industries de la troisième et quatrième transformation, plus porteuses en termes de valeur ajoutée.

Le repli considérable des cours du pétrole observé depuis le milieu de l'année 2014 rend plus que nécessaire de valoriser de manière durable le potentiel considérable du Gabon en bois tropicaux, afin d'obtenir des sources alternatives de revenus et d'être moins dépendants vis-à-vis des industries extractives.

C'est dans ce contexte que le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA (BSR-AC/CEA) a choisi de consacrer le thème du profil pays du Gabon au défi du développement de l'industrie du bois pour la transformation structurelle. Le vœu formulé est que les efforts de transformation structurelle de l'économie par le développement de l'industrie du bois se poursuivent et s'accélèrent dans ce pays. C'est au titre de la vulgarisation et de l'approfondissement des idées contenues dans ce profil en cours d'édition qu'est organisée le 08 décembre 2016 à Libreville, en République Gabonaise, une concertation de haut niveau sur le thème « Développer l'industrie du bois pour amorcer la transformation structurelle au Gabon ».



II. OBJECTIFS DE LA REUNION

L'objectif principal de la réunion est de discuter des actions prioritaires à mener en vue d'une meilleure valorisation des bois tropicaux pour la transformation structurelle du Gabon. Il s'agira de manière spécifique d'identifier les mesures idoines permettant de soutenir la production et les exportations des produits du bois à forte valeur ajoutée, par un renforcement de l'industrie de transformation de bois mais aussi par une amélioration de la présence sur les marchés d'exportation des produits dérivés du bois. L'idée est que de telles mesures s'inscrivent dans le cadre de la politique industrielle transformatrice et l'écologisation de l'industrialisation telles prônées par la CEA.

III. RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION

Il est attendu de la réunion un consensus autour des mesures additionnelles à mettre en œuvre au niveau national, non seulement pour une meilleure prise en compte de la transformation poussée du bois dans la politique industrielle, mais aussi pour une meilleure intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement de l'industrie du bois.

IV. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION

La réunion se déroulera en une séance plénière d'une demi-journée structurée autour de présentations en panel, suivies de débats. Dans le cadre du panel, la CEA présentera sa réflexion sur les principaux défis du développement de l'industrie du bois pour la transformation structurelle au Gabon. Ensuite, suivront une présentation sur la politique industrielle transformatrice en Afrique vue par la CEA et une communication sur les enjeux des traités d'investissement bilatéraux et des Accords de Partenariat Economique, ainsi que leur impact sur les politiques d'industrialisation des pays africains. Ces exposés seront suivis d'une présentation sur l'écologisation de l'industrialisation vue par la CEA et d'une communication d'un expert national sur « le développement de l'industrie du bois et la gestion durable des ressources forestières au Gabon ».

V. PARTICIPATION

La participation à la réunion est ouverte aux représentants nationaux du secteur public, du secteur privé et de la société civile concernés par la question en discussion ainsi qu'aux agences et institutions partenaires au sein du Mécanisme Sous-Régional de Coordination de l'appui à la mise en œuvre des programmes de l'Union Africaine et du NEPAD en Afrique Centrale (MSRC-AC). Il s'agit notamment des agences du Système des Nations Unies, de la Commission de l'Union Africaine, de la CEMAC, de la CEEAC et de leurs institutions spécialisées respectives, du Comité de Pilotage de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale (COFIL/CER-AC), de la BAD ainsi que de la Présidence de la Coordination Régionale-NEPAD en Afrique Centrale.

VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION

La réunion aura lieu à Libreville, en République Gabonaise, le 08 décembre 2016.



VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en français et en anglais, avec une traduction simultanée.

VIII. CONTACTS

M. Tidjani CHETIMA

Email: tchetima@uneca.org

Tél. : (237) 222 50 43 22

Fax : (237) 222 23 31 85

M. GHITU I MUNDUNGE

Email: mghitu@uneca.org

Tél. : (237) 222 50 43 36

Fax : (237) 222 23 31 85

Mme Lucie MAFFO

Email : maffo@uneca.org

Tél. : (237) 22 50 43 15

Fax : (237) 22 23 31 85

